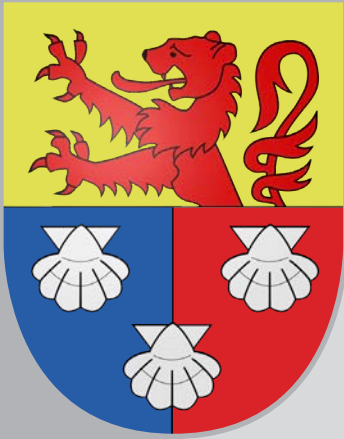


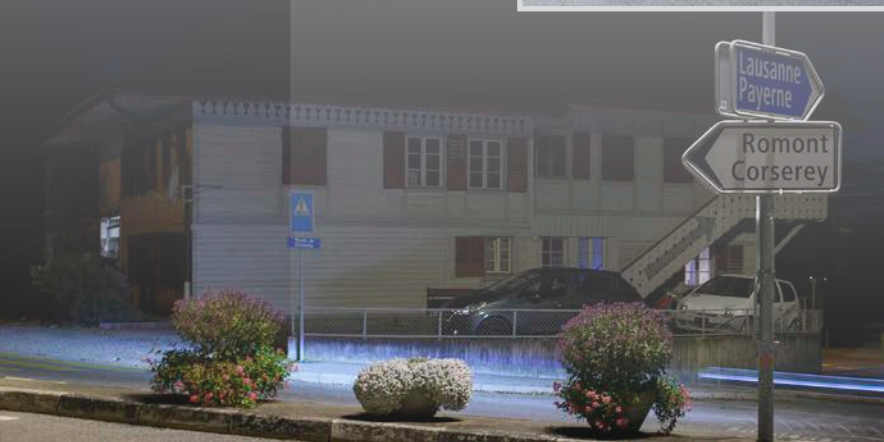
LE PREZ

texte



Informations communales
Commune de Prez, décembre 2020

Corserey
Noréaz
Prez-vers-Noréaz



Sommaire

Le mot du Syndic	3
Message de la Présidente du Conseil général	5
Cité de l'énergie	7
Routes communales	8
Enseignement et formation, accueil extrascolaire.	9
Petite enfance	11
Santé et social.	11
Culture et Sport.	12
Adduction d'eau	13
Affaires militaires	14
Service du feu	15
Constructions, aménagement du territoire	16
Évacuation des eaux, bâtiments communaux	18
Finances	19
Informations du Conseil communal	20
Horaires d'ouvertures	31

Impressum

Tirage :	1003 exemplaires
Éditeur :	Commune de Prez
Coordination :	Administration communale Route de Fribourg 19 Case Postale 22 1746 Prez-vers-Noréaz +41 26 470 40 20 commune@prez.ch
Photos :	Alain Wicht, Pierre Bovet
Impression :	Imprimerie MTL

Le mot du Syndic

Réussir la fusion

Depuis début janvier de cette année, le Conseil communal restreint à 7 conseillers (au lieu de 17 jusqu'à la fin 2019) met tout en œuvre, avec force et énergie, pour mener à bien la fusion de la nouvelle commune de Prez. Les défis sont énormes et les attentes sont grandes.

Isabelle Staub-Barbey, vice-syndic, Isabelle Bersier, Aleksandra Bjedov, Pierre Bovet, Séverine Egger-Guisolan, Suzanne Morel et moi-même sommes engagés avec motivation et énergie pour ce beau projet.

Le travail de fusion des 3 anciennes communes de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz est conséquent et chacun ne compte pas ses heures pour mener à bien cette mission en faveur de la collectivité. Ce projet est un véritable défi pour l'exécutif et les tâches sont multiples : réorganisation des services de l'administration, des finances, de la voirie et des déchetteries ; uniformisation des procédures de travail tout en tenant compte des spécificités propres à chacune des anciennes communes ; révision des règlements afin de porter le sceau unique de la nouvelle commune de Prez.

Plus d'assemblée communale, mais un Conseil général et des commissions spécifiques

L'assemblée communale en tant que telle n'existe plus. La nouvelle commune s'est dotée d'un Conseil général compétent et engagé fort de 30 membres. Sur proposition du Conseil communal, le Conseil général vote les propositions nécessaires au bon fonctionnement de la commune et se prononce sur les comptes et les budgets. Des commissions spécifiques réunissant conseillers communaux et conseillers généraux ont été nommées afin d'examiner de manière plus détaillée certains domaines (aménagement, énergie, finances...). La voix de la population

se fait entendre encore mieux grâce au Conseil général et le Conseil communal y répond de manière transparente et la plus précise possible.



Un décollage enthousiaste malgré l'abandon rapide de l'administratrice

Le démarrage de la nouvelle commune a été positif, mais tout n'a pas été simple. Nous avons vécu le départ, à la fin mars, de l'administratrice nommée par l'ancien comité de pilotage pour la fusion. Cette démission a complexifié la tâche du Conseil communal dans l'organisation de la nouvelle commune de Prez, puisque l'administrateur est désormais le rouage essentiel entre le conseil communal et le Conseil général d'une part et l'administration communale d'autre part.

Afin de pallier cette absence, Monsieur Tobie Fornerod a été engagé pour une durée déterminée. Au moment de la rédaction de cet article, le nouvel administrateur communal n'est pas encore nommé, mais une issue semble heureusement proche.

Un Organe de Conduite Communal de Prez (OCCoMP) pour faire face à la situation du coronavirus

Réaliser une fusion communale est un travail d'équipe de grande envergure nécessitant du temps pour trouver un rythme serein et régulier. Mais d'entreprendre tout ce travail la même année que la plus grande pandémie à l'échelle mondiale depuis un siècle, cela s'apparente parfois à une « mission impossible ».

Et pourtant, le Conseil communal, comme son personnel n'a jamais plié. Aucune



séance de l'exécutif n'a été annulée et le travail, même si parfois il a dû se résumer à l'essentiel, s'est toujours poursuivi afin de répondre au mieux aux attentes de la population.

Il a fallu s'adapter, comme dans de nombreuses situations dans la vie civile, en adoptant les gestes barrières, en gardant la distanciation sociale, en se réunissant en présentiel ou en visioconférence, parfois en observant des quarantaines, avec le port du masque, en modifiant quelques fois les horaires (déchettes, bureau...) ainsi que les directives en fonction du nombre de personnes ayant le droit de se réunir en même temps.

Dans le but d'être aussi le plus efficace possible dans cette crise sanitaire, le Conseil communal a mandaté une commission spéciale en vue de gérer la situation covid-19 à l'échelle communale. L'Organe de Conduite Communal de Prez (OCCoMP) est composé de David Bonny, président, Claudine Perroud, présidente du Conseil général, Claude Friderici, vice-président du Conseil général, Isabelle Bersier et Séverine Egger-Guisolan, conseillères communales.

Cet organe peut se réunir à tout moment en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et ainsi proposer les meilleures solutions possibles.

Il est impératif de pouvoir poursuivre notre

mandat communal et de répondre aux attentes de la population. A ce titre, je tiens à féliciter le personnel ainsi que toutes les personnes qui oeuvrent afin d'atteindre ces objectifs.

Un avenir prometteur pour Prez

Et pour le futur, tout est à construire, des projets sont lancés, il faudra les concrétiser. Certains sont en attente. D'autres se discutent ou sont en réflexion. Il faut réfléchir pour adopter les meilleurs choix possibles pour notre avenir. Des infrastructures doivent être maintenant modernisées. Les défis ne manquent pas et je tiens à remercier toutes celles et ceux qui œuvrent, chaque jour, pour que demain soit encore mieux !

Cependant, passons maintenant ensemble cette période particulière et pénible du coronavirus en respectant les consignes sanitaires et en évitant les surcharges hospitalières. Les fêtes de fin d'année seront spéciales. Prenons ce temps qui est là pour nous retrouver en plus petit cercle familial et préparons la suite, car l'avenir est prometteur pour Prez.

Tout en vous souhaitant de belles fêtes, nous vous disons à bientôt !

David Bonny
Syndic de Prez

Message de la Présidente du Conseil général

Comment le Conseil général a-t-il vu le jour ?

Les citoyennes et citoyens ont approuvé la fusion le 10 février 2019, donnant naissance à la nouvelle commune de PREZ. Cette union a été accueillie par 95 % de oui à Corserey, 58 % à Noréaz et 88 % à Prez-vers-Noréaz. Dans la convention de fusion, qui détermine les bases de cette nouvelle configuration, figurait l'instauration d'un Conseil général. C'est ainsi que depuis le 1^{er} janvier 2020, ce modèle guide les activités politiques ; les aspects législatifs sont dorénavant réglés par le Conseil général, tandis que le Conseil communal représente l'autorité exécutive.

Quelle est la composition du Conseil général ?

Le Conseil général est composé de 30 membres, pour le moment, et encore pour les élections communales de 2021, les conseillères et conseillers généraux sont élus par cercle électoral, correspondant à nos trois villages : 6 pour Corserey, 9 pour Noréaz et 15 pour Prez-vers-Noréaz. Par la suite, cette distinction tombera. La moyenne d'âge s'élève à 46 ans, pour 27 % de femmes et 73 % d'hommes.

Chaque cercle électoral est organisé en groupe, conduit par un chef de groupe qui se réunit entre les séances pour étudier les dossiers. Sylvie Schwab est cheffe du groupe Corserey, Claude Friderici, chef du groupe Noréaz et Pierre-Alain Egger, chef du groupe Prez-vers-Noréaz.



Quel est le rôle du Conseil général ?

Le Conseil général remplace l'assemblée communale. Ainsi, les conseillères et conseillers généraux ont été élus par la population pour les représenter. Certaines personnes regrettent de ne plus pouvoir être impliquées directement dans le débat, ce qui est compréhensible. Cependant, la participation de plus en plus faible aux assemblées communales constatée ces dernières années, la complexité des sujets soumis à approbation ainsi que les incidences des décisions sur la gestion de la commune ont été les principales raisons qui ont conduit à proposer ce nouveau système. Les membres du Conseil général sont sensibles à cette frustration d'une partie de la population, et tiennent à rester proches d'elle, à son écoute, et à relayer ses préoccupations.



Comment fonctionne le Conseil général ?

Selon la législation, le Conseil général se réunit au minimum deux fois par année, notamment pour approuver les comptes et le budget. Cependant, en ce début de fonctionnement, le nombre de séances est bien supérieur. Après la séance de constitution de février 2020,

4 séances de travail ont déjà eu lieu, la 6^{ème} étant fixée à décembre 2020.

Le Bureau, formé du président, du vice-président et de quatre scrutatrices et scrutateurs est chargé de préparer l'ordre du jour, conjointement avec le Conseil communal.

Les séances sont publiques, toute personne intéressée par les sujets traités peut assister aux séances. Nous constatons que cette possibilité n'est pas utilisée pour le moment. Alors, n'hésitez pas à visiter le site internet de la commune, où figurent les procès-verbaux et autres informations sur le travail du Conseil général.

Qu'en est-il des commissions ?

La Loi sur les communes prévoit la création de commissions, dont le but est d'approfondir des sujets spécifiques qui seront soumis au Conseil général. Certaines sont obligatoires, comme la commission financière, la commission de l'aménagement ou des naturalisations ; d'autres sont facultatives, comme la commission de l'énergie, des infrastructures et transports scolaires, etc. Nous en avons nommé 8, dont vous trouvez la liste, ainsi que leur composition et leurs attributions, sur le site internet de la commune. Selon la législation, les cercles électoraux doivent être représentés équitablement au sein de l'ensemble des commissions. Ainsi, pour cette année, 23 % des membres émanent de Corserey, 35 % de Noréaz et 42 % de Prez-vers-Noréaz.

Quels sujets principaux ont été débattus ?

Mis à part les sujets à l'ordre du jour, tels que les nominations des commissions, les comptes, les budgets, l'adoption de nouveaux règlements de portée générale, etc., de nombreux sujets sont évoqués durant les séances et donnent lieu à des débats intéressants. Afin d'assurer un suivi des questions et propositions adressées au Conseil

communal, celles-ci sont répertoriées dans un fichier disponible sur le site internet de la commune, favorisant ainsi leur traitement. Pour vous donner l'envie d'aller consulter ce document, je vous livre quelques aspects évoqués : l'étude d'une zone 30 km/h à Noréaz, la traversée de la localité de Prez-vers-Noréaz, la création d'un sentier pédestre reliant les trois villages, la propreté de l'eau et l'approvisionnement en eau, l'état des bâtiments communaux et les premières réflexions d'entretien et d'assainissement de ceux-ci, sans compter la distribution prochaine de bons à la population dans le cadre du fonds de relance économique locale. Tout un programme !

Quel bilan tirer de cette courte année ?

L'arrivée du Conseil général dans la commune restera liée à cette année particulière du covid-19. Le travail à peine démarré, il a fallu annuler des séances, puis intégrer les mesures sanitaires, se concerter différemment. Ces distances imposées ont complexifié le fonctionnement. Cependant, je peux affirmer que le Conseil général a pleinement rempli son mandat.



L'atmosphère des séances a été agréable, et les nombreuses interventions ont été pertinentes. Je résumerai cette courte période en relevant un engagement respectueux, efficace et constructif de la

part de toutes les personnes présentes.

J'adresse un immense merci à toutes et tous, y compris au Conseil communal, pour m'avoir accordé leur confiance. C'est ensemble que nous nous sommes engagés pour faire vivre notre nouvelle commune, dans l'intérêt de la population de nos trois villages.

Suivez-nous sur [https://prez.ch!](https://prez.ch)

Claudine Perroud
Présidente du Conseil général

Commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité

La commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité a pour tâche d'accompagner la commune de Prez dans sa politique énergétique liée aux bâtiments communaux, à l'approvisionnement en énergie et à la mobilité. Elle établit des propositions en ce qui concerne les aspects énergétiques de la commune, évalue les propositions du Conseil communal et propose un budget pour des mesures concrètes permettant l'économie d'énergie ou la réalisation de projets liés à l'efficacité énergétique. Elle propose, organise et soutient des actions.

Elle est constituée des membres suivants :

- David Bonny
- Pierre Bovet
- Céline Chabloz
- Alexandra Cotting
- Samuel Gendre (Président)
- Mario Ramalho (Secrétaire)
- François Trotti
- Guy-Lou Vuarnoz
- Simon Zürcher.

Prez devient Cité de l'énergie

En 2020, la commission a consacré un effort particulier à l'obtention, pour l'ensemble de la nouvelle commune de Prez, du label Cité de l'énergie détenu jusqu'alors par l'ancienne commune de Noréaz. Le label Cité de l'énergie est promu par le programme « Suisse Energie pour les communes » de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

Une Cité de l'énergie est une commune qui s'engage de façon permanente en faveur de l'utilisation efficace de l'énergie, de la protection du climat, des énergies renouvelables et d'une mobilité respectueuse de l'environnement. Pour ce faire, elle bénéficie de conseils techniques gratuits fournis par des conseillers/ères Cité de l'énergie accrédité-e-s, participe à des échanges d'expériences avec d'autres communes et profite d'un soutien financier pour le processus de labellisation et des projets énergétiques divers.

Après un état des lieux et une analyse du potentiel de la commune de Prez, un programme d'action a été discuté au sein de la commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité. Celle-ci a adopté une stratégie et des mesures concrètes qui touchent, à court et moyen terme, plusieurs thématiques telles que l'aménagement du territoire, les bâtiments et les installations de la collectivité, l'approvisionnement énergétique, la mobilité, la communication et la coopération ainsi que l'organisation interne de la commune.

L'analyse du dossier de candidature, déposé fin octobre, a permis de mettre en lumière les bons résultats et les pistes d'amélioration de la commune, dont les efforts ont été récompensés, car Prez se verra remettre le label en fin d'année. Prez est désormais une Cité de l'énergie, rejoignant à travers cet engagement plus de 450 autres communes déjà labellisées. L'obtention de ce label est à la fois une belle marque de reconnaissance et un encouragement à porter plus loin les réflexions de la commune dans son rapport à l'énergie. « Prezervons » notre avenir !

Samuel Gendre
Président de la commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité

Routes communales

Projets en cours

Le dicastère des routes communales est devenu vaste et complexe après la fusion des trois communes. Un nombre important de projets de rénovation est actuellement en cours. La réfection de la route de la Combaz à Corserey, deux zones « 30 km/h » à Noréaz et la valorisation de la traversée de la localité (valtraloc) de Prez-vers-Noréaz, pour ne citer que les principaux. Les deux premiers ont fait l'objet d'un vote en assemblée communale avant la fusion, les travaux seront réalisés en 2021. La traversée du village de Prez-vers-Noréaz est au bénéfice d'une réserve lui assurant la part communale de son financement. La planification des travaux est maintenant dans les mains du Service de la mobilité, elle doit nous être communiquée dans les mois qui viennent.

Ces projets majeurs ne doivent pas faire oublier les travaux de réparation réalisés tout au long de l'année par le personnel de l'édilité : réparation des « nids de poules », bordures à refaire après les orages, interventions nocturnes pour des canalisations bouchées, etc.



Routes des Arbognes, Noréaz

Planification

Afin d'avoir une vision claire de l'état des routes et les travaux nécessaires sur l'ensemble du réseau communal, une évaluation avec priorisation des travaux futurs a été réalisée par un bureau d'ingénieurs-conseils.

Le but de cette étude est d'établir un plan de réalisation et d'investissement à court, moyen et long terme.



Route de l'Église, Noréaz

A court terme

A court terme, la Route des Chênes à Prez-vers-Noréaz devra être entièrement refaite avec la pose d'un trottoir, suite aux travaux liés au passage du réseau de chauffage à distance. Une répartition des frais sera établie avec le Groupe E Celsius. A Noréaz, la route des Arbognes, la route de la Tourbière, le chemin de Saint-Jacques et le chemin Sous Pierraz sont critiques. Ce dernier sera refait en priorité, les autres feront l'objet d'une étude approfondie.

Pour des raisons de sécurité, les passages piétons et la signalisation ont été examinés et seront mis aux normes dans toute la commune.

Un entretien permanent

Un grand merci au personnel communal pour son engagement tout au long de l'année, de jour comme de nuit lorsque les caprices de la météo l'exigent.

Le soutien d'un responsable technique sera un apport déterminant pour le suivi et la planification de ces travaux.

Pierre Bovet
Conseiller communal

Enseignement et formation

Accueil extrascolaire

Activités

En cette année 2020, le premier exercice de la commune de Prez fut exceptionnel. Il a fallu assurer au mieux le fonctionnement courant du dicastère tout en traitant les urgences notamment celles liées au covid-19. Concrètement, le Conseil d'Etat a fait fermer toutes les écoles obligatoires dès le 16 mars 2020. Selon les directives cantonales, les structures scolaires et d'accueil devaient tout de même garantir un service minimal pour les enfants des parents dont l'activité est indispensable à la gestion de la crise, à savoir : ceux travaillant dans le domaine essentiel au bon fonctionnement de la société dont le personnel médical et hospitalier, le personnel des EMS, des institutions spécialisées et de la protection de la population (feux bleus) ou encore ceux travaillant pour l'approvisionnement de la population.

Pendant ce temps spécial, nous avons donc accueilli régulièrement des enfants dans cette structure de permanence créée spécialement pour l'occasion.

Je remercie chaleureusement Mesdames Johanne Fornt Arrigo et Monique Clément et la commune de Ponthaux pour leur précieuse collaboration durant ce temps de crise.

Au final, je suis convaincue que ce nouveau départ est une opportunité pour le long terme. En effet, ce changement permettra d'optimiser l'organisation communale mais également de pérenniser les finances. Il reste certes beaucoup de travail à accomplir mais je reste confiante à ce sujet.

Pour rappel, contrairement aux autres dicastères, celui-ci fonctionne en termes d'année scolaire (et non pas d'année civile).

Séverine Egger
Conseillère communale

Etablissement scolaire CAP Nord

A la suite de la fusion, notre cercle scolaire a simplement changé de nom tout en gardant

le même contour. Mais la gestion administrative a été largement simplifiée notamment en passant de quatre communes à deux. Celui-ci est toujours organisé sur quatre pôles qui prévalaient jusqu'à la fusion : Corserey, Prez-vers-Noréaz, Noréaz et Ponthaux. Depuis la rentrée 2020/21, la commune de Prez a repris administrativement les chauffeurs, la secrétaire d'école et les comptes du cercle scolaire. Depuis cette rentrée, les dix classes de 1H à 5H profitent de leçons de natation à la piscine de la résidence St-Martin de Cottens. Nous avons intégré cette nouvelle dépense au budget 2020. De plus, un nouveau bus scolaire viendra remplacer le bus bleu. Il devrait être livré courant novembre 2020.

Ecole de Corserey



École de Corserey

L'école de Corserey comprend deux bâtiments, une construction récente et une ancienne. Sur ce site, il y a deux classes enfantines dans l'ancien bâtiment et deux classes primaires (3H-4H) dans le nouveau. L'ancien bureau communal est utilisé comme salle auxiliaire. Les élèves des classes enfantines doivent se rendre à Noréaz et les élèves primaires à Prez-vers-Noréaz pour les leçons de sport. La salle communale de Corserey est utilisée par les classes enfantines pour la rythmique.

École de Prez-vers-Noréaz



École de Prez-vers-Noréaz

L'école comprend un bâtiment avec sept salles de classe (5H, 7H et 8H) et dispose d'autres locaux notamment pour les activités textiles et manuelles, des salles auxiliaires et le bureau de la Responsable d'Établissement. La salle de sport est intégrée à l'école. La logopédie, la psychomotricité et le secrétariat de l'école sont situés dans un appartement du bâtiment des maîtres, juste à côté de l'école.

salles de classe (6H) et une salle pour les activités créatrices et manuelles. Les élèves se rendent à pied à la salle de sport située dans le complexe communal.

École de Ponthaux

L'école comprend un bâtiment de quatre salles de classe. Deux classes enfantines et deux classes primaires (3-4H). Il dispose d'autres locaux, notamment pour les activités manuelles, la logopédie, psychomotricité et de salles auxiliaires pour les appuis.



École de Ponthaux

École de Noréaz



École de Noréaz

L'école comprend un bâtiment avec deux

Accueil extrascolaire (AES)

L'accueil extrascolaire propose une solution de garde pour les familles des communes de Prez ainsi que pour les familles de la commune de Ponthaux.

L'AES Le P'tit Paradis est situé à Noréaz. Les enfants sont accueillis par des professionnels qui accordent une grande importance à la bienveillance, au bien-être et au plaisir des enfants. Il est géré par Madame Johanne Fornt Arrigo. De manière générale, la fréquentation pour cette année scolaire est en légère augmentation.

Tranches horaires Bleu = ouvert	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Avant l'école, dès 6h45					
Matinée	Fermé		Ouvert si 3 enfants	Ouvert si 3 enfants	Fermé
Midi avec repas			Fermé		
Après-midi			Fermé	Ouvert si 3 enfants	
Après l'école, jusqu'à 18h30			Fermé		

Petite enfance

Un peu plus de 70 enfants de la commune de Prez sont accueillis par des structures d'accueil de la petite enfance.

Sept crèches, des assistantes parentales de jour et une école maternelle sont sollicitées pour répondre aux besoins des familles.

Cet automne, la commune adressera aux citoyens concernés un questionnaire pour

évaluer les besoins en places d'accueil extra familial pour les enfants en âge préscolaire, de 0 à 4 ans.

Cette enquête est menée tous les deux ans dans la commune.

Isabelle Bersier
Conseillère communale

Santé et social

Réseau Santé de la Sarine

Un des défis des communes du district de la Sarine est de répondre d'ici les prochaines années au vieillissement de la population. Face à l'augmentation du nombre de personnes âgées de plus de 80 ans, les EMS ne seront plus suffisants pour l'accueil de ces dernières.

La politique du maintien et de l'aide de la personne à domicile est une des solutions qui prend tout son sens et répond aux demandes des aînés.

En décembre 2020, l'assemblée des délégués du RSS votera sur l'approbation du projet de mandat de prestations entre le RSS et les EMS. Ce contrat d'une durée de cinq ans répond aux exigences de la LPMS (loi sur les prestations médico-sociales) et aborde l'ensemble des éléments nécessaires à une bonne collaboration entre le RSS et les EMS.

Il tend à définir d'une façon homogène, des critères quantitatifs, qualitatifs et financiers, dans tous les EMS.

« La mise en œuvre de la LPMS et l'introduction des mandats de prestation au sein du RSS doit être l'occasion de développer la coopération et la collaboration au sein des établissements du district et favoriser la concrétisation de nouveaux projets et réalisations utiles au développement du dispositif en faveur de nos aînés, selon le plan de

couverture des besoins. » (référence : rapport explicatif du groupe projet mandats de prestations pour les EMS du district de la Sarine)

En 2019, une enquête a débuté pour mettre en place un concept pour les seniors des communes du réseau santé de la Sarine. Un recensement des activités et des prestations auprès des communes a été fait. Et des ateliers participatifs avec des aînés ont eu lieu dans le district.

L'ensemble des données de cette enquête seront transmises aux communes à l'été 2021.

Les idées et les outils relevés pourront être utilisés par la commune de Prez afin d'améliorer le soutien à cette population.

Association régionale à buts multiples des communes ouest sarnaises

En septembre 2020, l'assemblée des délégués d'ARCOS a voté à l'unanimité la mise en place d'un programme d'insertion professionnelle. Dès le 1^{er} janvier 2021, il se mettra en place dans les communes de Sarine Ouest. Il s'adressera aux personnes bénéficiant de l'aide sociale.

Il permettra à ces dernières de retrouver un rythme de travail, de s'intégrer éventuellement dans le réseau d'entreprises de Sarine Ouest, et de mettre leurs compétences au

Service des communes. Ce programme se nomme IPSO = insertion professionnelle de Sarine Ouest.

Les conséquences économiques du covid-19 sur la population de Sarine Ouest ne sont pas encore chiffrables. Il est probable que certains foyers soient touchés par des périodes de chômage, rendant leurs situations précaires.

Des frais d'assistance sont inscrits dans le budget 2021 afin de répondre éventuellement à ces besoins.

EMS St-Martin

En 2020, l'EMS de Cottens a finalisé son projet de construction d'appartements pour des séniors et d'une piscine pour les résidents du home. Celle-ci est ouverte aux citoyens et aux écoles de Sarine Ouest depuis la rentrée scolaire.

Isabelle Bersier
Conseillère communale

Culture et Sport

Les sociétés

Les activités des sociétés sportives et culturelles se sont arrêtées au mois de mars. Depuis septembre, elles ont repris gentiment. Les sociétés s'adaptent aux mesures sanitaires qui restent conséquentes.

Le Conseil communal avec le soutien du Conseil général, a mis en place depuis octobre des dispositifs d'occupation des salles pour les sociétés et pour la population. Ces derniers sont disponibles sur le site de la commune.

Le Conseil communal souhaite le retour de moments festifs sur la commune de Prez. Et en même temps, il se doit de rester garant quant à l'application des mesures sanitaires et de la cohérence des décisions.

Le Conseil communal profite de ces quelques mots pour remercier l'ensemble des personnes ayant participé à des actions de soutien dans la période de confinement.

La commission de la culture et du sport

Une commission culturelle et sportive s'est constituée. Elle réunit trois membres du Conseil général et la conseillère communale en charge de ce dicastère.

Le rôle de cette commission est à la fois de favoriser l'offre culturelle et sportive de la commune de Prez, et aussi de permettre une synergie entre les villages.

La commission rencontrera prochainement les sociétés locales afin d'identifier les besoins et les attentes. Elle souhaite partager des projets futurs et collaborer pour des manifestations villageoises, telles que la fête de Prez, moment festif pour souligner cette nouvelle identité communale.

La Bibliothèque Régionale d'Avry

Les activités de la BRA s'adressent aux cercles scolaires de la plupart des communes de Sarine Ouest. De nombreuses animations sont prévues autour des livres, tels des concours, des challenges cantonaux.

C'est aussi un pôle culturel pour la région, destiné à tous : prêts de livres, conférences, nuits du conte, rencontres avec des auteurs.

Le programme de la BRA est disponible sur le site de la commune ou directement sur le site de la BRA.

Le comité de gestion de la BRA prépare pour l'automne 2021 une fête pour les 10 ans de la bibliothèque. Le programme sera révélé l'année prochaine.

Nous espérons que vous serez nombreux à cette rencontre, autour du plaisir de la lecture.

Isabelle Bersier
Conseillère communale

Adduction d'eau

État des ressources

Le début de l'année 2020 a été marqué par la découverte généralisée des métabolites du chlorothalonil dans les sources d'eau potable sur l'ensemble du plateau suisse.

Notre région est également concernée. Les sources qui alimentent le réseau de l'Association intercommunale pour l'alimentation en Eau des communes de la région Sarine Ouest (AESO) sont également touchées.

Les captages les plus critiques ont été retirés du réseau. L'apport d'eau pauvre en chlorothalonil par le Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) et le Consortium des eaux du Graboz permettra d'obtenir un mélange conforme aux normes en vigueur dès la mise en service de la conduite de liaison entre Corminbœuf et Matran.

L'eau qui alimente Corserey (via Torny) et Noréaz (STAP du Moulin de Prez) est conforme aux exigences. Il faut noter également le manque d'eau qui impacte de manière récurrente les ressources de l'AESO dès les premiers jours du printemps.



Route de Fribourg, pose de la conduite de bouclage

Infrastructures

Côté infrastructures, les travaux nécessaires à la mise en conformité du réseau communal selon les exigences du plan d'infrastructure pour l'eau potable (PIEP) se poursuivent. Un plan d'investissements par étapes (à court,

moyen et long terme) est défini dans le PIEP, afin d'assurer la qualité et la pérennité des infrastructures nécessaires pour l'alimentation en eau de boisson et la défense contre les incendies.

Le plan du réseau communal comprend trois secteurs (Corserey, Noréaz, Prez-vers-Noréaz), désormais rassemblés et un PIEP en cours d'harmonisation. La gestion de ce réseau est assurée par le personnel communal ou par l'octroi de mandats externes. La venue d'un responsable du service technique permettra d'assurer la planification et le suivi des travaux futurs prévus dans le PIEP de manière professionnelle.

Les accidents ne sont pas exclus. La nouvelle commune de Prez a débuté son exercice par une rupture de conduite sous la route cantonale à Corserey (direction Lentigny), ce qui a généré des frais importants (environ CHF 70'000 francs) dus notamment à la réparation du revêtement phono-absorbant.

Source des Romains

La phase deux de l'étude visant à exploiter l'eau de la source des Romains (Moulin de Prez) est en bonne voie. Les premières analyses sont encourageantes. L'exploitation de cette source est déterminante pour assurer une balance positive entre la fourniture et la consommation d'eau de la commune, afin de maîtriser l'augmentation des coûts liés aux exigences légales en matière de financement des frais imputés à la distribution d'eau potable.

Pierre Bovet
Conseiller communal

Affaires militaires

Stand de tir à 300 mètres

Les communes sont tenues de mettre à disposition des installations de tir pour les tirs obligatoires hors service militaire. Cette activité a généré une pollution importante au plomb des terrains situés derrière les cibles. Selon l'Office fédéral de l'environnement, 200 tonnes de plomb et autres métaux lourds seraient annuellement répandus dans la terre en Suisse, soit le double de ce que génère actuellement l'industrie et l'artisanat. Il est donc nécessaire de prendre des mesures pour mettre un terme à cette pollution par la pose systématique de récupérateurs de balles, ce qui est en passe d'être réalisé à l'heure où j'écris ces lignes, au stand de tir de Prez comme « presque » partout en Suisse.

Ces travaux sont conséquents. La terre polluée est triée en deux catégories pour être acheminée par camion vers les centres de décontamination appropriés. Une voie d'accès provisoire a dû être aménagée pour franchir un marais en contrebas du site. Une conduite d'alimentation en eau privée a dû être localisée et remplacée. Une fois la terre polluée retirée, la butte est réaménagée et les récupérateurs de balles sont installés à l'arrière des cibles.

Le coût de l'opération est devisé à CHF 205'000.- (investissement accepté par les assemblées communales de Prez-vers-Noréaz et Noréaz en 2018). Une subvention fédérale de CHF 8'000.- par cible historique, soit 10 cibles dans notre cas, sera versée une fois les travaux réalisés. À cela s'ajoutera une subvention cantonale correspondant au 2/3 de la subvention fédérale. Au total la commune de Prez devrait recevoir CHF 133'333.-.

La surprise du siècle... passé

Je dis « devrait » car une surprise attendait depuis 1953 Monsieur Bossy, ingénieur en charge du projet (Hydrosol Sàrl). De la terre contaminée sur une grande surface au-dessus des cibles a été découverte en grande quantité. Que s'est-il passé ? Nos tireurs

ont-ils si souvent raté la cible? La réponse est dans *La Liberté* du 6 juin 1953, dont voici un extrait:

Les tireurs de la Fédération de la Sarine s'étaient donné rendez-vous samedi et dimanche derniers, à Prez, pour le concours annuel que mai ramène chaque printemps. La Sarine compte 2439 tireurs, inscrits dans 17 sections de tir à 300 m., et 246 tireurs au pistolet, répartis entre huit sociétés.

Le comité d'organisation, dirigé par M. Moullet, président, avait mis au point une installation parfaite. 50 cibles B, pour le tir à 300 m., se dressaient sur le coteau, dans un décor de riante verdure, aux teintes avivées par les incessantes ondées du samedi après-midi. Un peu plus loin, le stand au pistolet comprenait 8 cibles et vit une belle affluence, puisque 161 tireurs sur 246 se présentèrent, soit environ le 70 %. Malheureusement, il n'en fut pas de même au tir à 300 m. Le 35 % de l'effectif seulement répondit à l'appel, soit 746 tireurs sur 2439. Désintéressement pour notre beau sport national ? Le tir est-il un sport trop coûteux ? Est-il peut-être trop peu spectaculaire, à une époque où les foules aiment à vibrer sur les stades aux succès de leurs champions favoris ?

La Liberté du 6 juin 1953, extrait

50 cibles! Si les travaux seront plus importants que prévus, la découverte de ces 50 cibles devraient permettre d'obtenir un financement via les subventions fédérales et cantonales supplémentaires.

Stand de tir au pistolet (Corserey)

L'ancien stand de tir au pistolet de Corserey, aujourd'hui désaffecté, est également concerné par les mesures d'assainissement obligatoires. Il l'est d'autant plus que la ligne de tir historique terminait sa course de l'autre côté de l'Arbogne, dans la berge. Le risque de pollution est évalué comme « évident » par le Service cantonal de l'environnement. Les travaux nécessaires devront encore être évalués, mais ils s'annoncent d'ores et déjà compliqués si l'on considère les voies d'accès et la proximité de la rivière. L'avenir nous dira si la commune pourra bénéficier de la subvention fédérale (activités en relation avec l'armée) ou si nous ne bénéficierons « que » de la subvention cantonale relative à l'assainissement des sites pollués.

Pierre Bovet
Conseiller communal

Service du feu

Le calendrier des activités du corps des sapeurs-pompiers de Noréaz, Prez-vers-Noréaz et Corserey (CSP-NPC) a été particulièrement touché par les effets de la pandémie en 2020.

Seuls quelques exercices de cadres ont pu avoir lieu avant l'exercice général.

Exercice général, 3 octobre 2020



Sauvetage à l'échelle, école de Noréaz

Malgré la relative inactivité du corps durant l'année, la prestation offerte durant la journée a été remarquable. Des hommes (il n'y a pas encore de femmes au CSP-NPC, elles sont les bienvenues) disciplinés, motivés et efficaces ont rythmé les exercices d'engagement du matin à Corserey sous une pluie battante, et enfin deux exercices « en condition réelle » de l'après-midi à Noréaz.

Le premier exercice, organisé à l'école de Noréaz, était axé principalement sur le sauvetage de blessés à l'échelle (au deuxième étage et dans la fumée) ou par évacuation normale, et le port des appareils respiratoires.

Le second portait sur l'engagement de la motopompe pour l'extinction d'un feu de grange et le sauvetage d'éventuels blessés et du bétail à la ferme de M. Hubert Gugler à Noréaz.

Cet exercice a également été l'occasion d'utiliser pour la première fois le nouveau véhicule de transport des sapeurs-pompiers, en attendant la venue des nouvelles vestes.

Assermentation du Commandant Alain Menoud

La journée s'est terminée par la cérémonie d'assermentation du Commandant Alain Menoud, nommé depuis le 1^{er} janvier 2019 à la tête du CSP-NPC, en présence du Préfet de la Sarine, du Syndic de la commune, d'une délégation du Conseil communal et de l'ensemble du corps.



Cmdt Alain Menoud et Carl-Alex Ridoré, Préfet de la Sarine

Un grand merci au CSP-NPC pour son engagement tout au long de l'année.

Pierre Bovet
Conseiller communal

Constructions

Aménagement du territoire

En chantier !

Ce n'est rien de le dire. Sans pelle ni pioche, mais avec enthousiasme et patience, nous suivons les dossiers en cours dans les anciennes communes et traitons les nouveaux qui arrivent au nom de la nouvelle commune. Nous les classons par numéro d'article RF Prez, secteur Corserey, Noréaz ou Prez-vers-Noréaz. En début d'année, Mme Magali Raboud, architecte, a été engagée à 30 % pour s'occuper de vérifier tous les dossiers arrivés dans la plateforme FRIAC et d'en assurer leur suivi. Mme Raboud qui a donné naissance à un fils est en congé maternité ; elle sera de retour en décembre. Mme Catherine Bertarini, secrétaire à 40 %, déjà en place dans l'ancienne commune de Prez-vers-Noréaz, assure le suivi administratif de tout ce qui est lié aux constructions.

Depuis le début de cette année (jusqu'au 1^{er} octobre), la commune de Prez a enregistré :

- 36 nouveaux dossiers de mises à l'enquête simplifiées pour entre autres :
 - 9 cabanons de jardin,
 - 11 piscines privées,
 - 15 remplacements de chauffage à bois ou à mazout par des PAC
 - 10 diverses demandes pour des aménagements de couverts à voitures, pergolas, murets de soutènement, installations de vélux, poulaillers, etc.
- 15 dossiers de mises à l'enquête ordinaires pour des villas, rénovations, transformations de fermes, immeubles, assainissement de la butte de tir, hangars agricoles, extension chauffage à distance, etc...
- 4 dossiers en demande préalable.

Comme vous pouvez l'imaginer, le traitement de ces dossiers génèrent des échanges de courriels, courriers, téléphones, demandes de renseignements auprès des Services de l'Etat, SeCA et Préfecture, visites sur place, etc... Cela fait souvent appel à des compétences spécifiques que seul un service tech-

nique bien en place peut garantir. Pour notre nouvelle commune tout cela se met gentiment en place.

Une commission de construction a été nommée au sein de Conseil général pour s'occuper, en particulier, des visites de contrôle en fin de construction, avec comme membres :

- Stéphane Andrey (suppléant)
- Mattia Bosco (suppléant)
- Pierre Bovet
- Martial Brülhart
- Christian Guisolan
- Nicolas Mathys (suppléant)
- Isabelle Staub Barbey
- Guy-Lou Vuarnoz



Commission de construction au travail

Le service technique sera prochainement étoffé par l'engagement au 1^{er} novembre de M. David Monnerat, dessinateur en génie civil, habitant de Prez-vers-Noréaz, engagé à 100% pour le suivi de tous les dossiers concernant les réseaux d'eaux, routes, éclairage public qui sont évidemment liés aux dossiers de construction et bien sûr pour la gestion des bâtiments communaux et autres services communaux tels que la déchetterie et la voirie.

Pour rappel, en début d'année, le nouveau Conseil a décidé que toutes les demandes de mises à l'enquête restreintes ou simplifiées passeraient désormais par un avis dans la feuille officielle et une publication sur le site internet de la commune comme les pro-

cédures ordinaires. Les voisins ne sont plus directement informés par courrier recommandé. La pose de gabarits est requise et permet à tout voisin d'être, au besoin, alerté par une nouvelle construction. Nos employés communaux se chargent du contrôle de la pose.

Nous pouvons relever les nombreux remplacements de chauffages à mazout par des PAC. C'est une bonne chose qui a compté avec les plus de 14'500 m² (env. 3,5 terrains de foot) de panneaux solaires installés sur des toitures privées de nos 3 villages pour obtenir la certification « Cité énergie » de Prez. Ensemble « prézervons » notre avenir et soyons fiers que beaucoup de citoyens se soucient aussi des énergies renouvelables.



Panneaux solaires, ferme à Noréaz

Nous pouvons rappeler que pour les installations de panneaux solaires sur les toits il n'y a plus besoin de passer par une procédure d'enquête, une simple annonce suffit, cependant des directives cantonales sont à respecter. Vous trouverez les liens utiles sur le site de la commune.

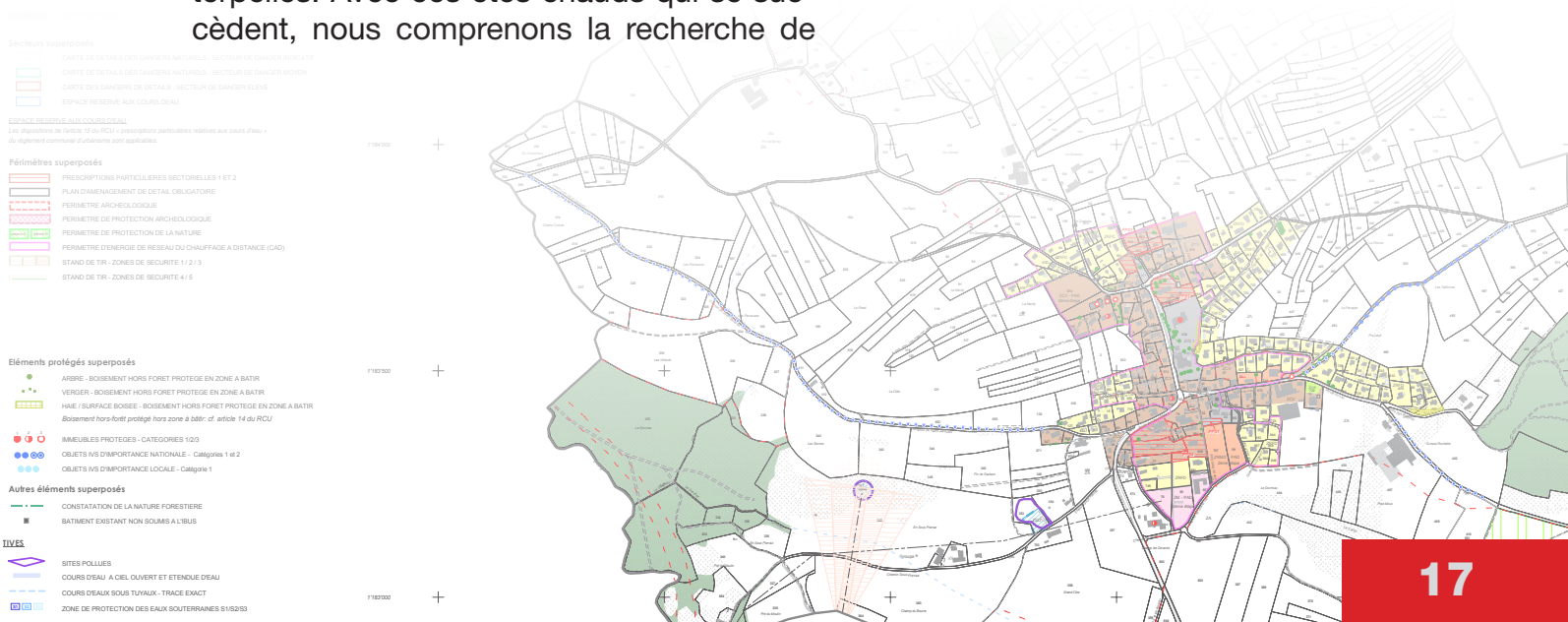
Les nombreuses demandes de permis pour des piscines nous ont particulièrement interpellés. Avec ces étés chauds qui se succèdent, nous comprenons la recherche de

fraicheur, mais pour la commune, il s'agit de pouvoir répondre à la consommation en eau potable. Nous avons soumis nos inquiétudes au canton qui nous a distinctement répondu que les communes gèrent les approvisionnements en eau par le biais de leur plan d'aménagement local avec toutes les autres infrastructures. Sans être alarmiste, il semblerait malheureusement que le climat se réchauffe plus vite que n'aboutissent les procédures d'approbation des PAL et les projets de nouveaux apports d'approvisionnement en eau dans le réseau de l'AESO. En attendant, les communes n'ont aucune possibilité d'interdire de nouvelles constructions dans leur périmètre bâti, ce n'est évidemment pas notre but. Pour le remplissage des piscines, l'AESO impose un plan de distribution et en cas de sécheresse, éventuellement, une interdiction de remplissage.

Plan d'aménagement local

Nous avons aussi rencontré La Direction de l'aménagement pour avoir un avis sur la suite à donner aux procédures de révisions des PAL de nos anciennes communes. Il n'est pas possible de commencer une harmonisation et de travailler directement sur l'approbation d'un nouveau PAL pour la commune de Prez sans terminer les processus en cours. Dès lors, les PAL de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz ont été approuvés par la nouvelle commune tels que mis à l'enquête publique. Ils sont actuellement soumis au canton pour approbation sous l'angle du nouveau plan directeur cantonal.

Isabelle Staub-Barbey
Vice-Syndique



Évacuation des eaux Bâtiments communaux

Mesdames et Messieurs,

L'on dit que c'est l'entrée et la sortie qui comptent le plus. Que ce qui se passe entre-deux, personne ne s'en souviendrait...

C'est en cherchant la phrase accrocheuse du début que j'ai réalisé que je n'avais pas envie de mentionner en premier lieu la fusion et encore moins la pandémie. J'aimerais vous parler de vous et de moi, de nous. Car c'est justement cet antagonisme qu'est une commune : des intérêts individuels unis dans un but commun.

J'ai pris mes fonctions le 1^{er} janvier 2020, le même jour où j'ai rencontré pour la première fois le regard de ma deuxième fille. A ce regard nouveau se sont ajoutés d'autres. Ceux de mes nouveaux collègues, du personnel administratif, de la voirie, ceux de notre législatif et, évidemment, les vôtres. J'ai pris mes nouvelles fonctions très au sérieux, j'ai envie d'ajouter : évidemment ! J'ai décidé de m'investir. J'étais débutante aussi. Et quand on débute, on doit faire ses preuves et mériter sa place.

La tâche, elle, s'est révélée ardue. Elle ne m'a pas laissé de répit. Entre les démissions successives, les conséquences d'une fusion bâclée, la pandémie, le choix des armes s'est réduit. Cependant, motivée par ces défis, j'ai décidé de ne pas lâcher l'affaire et de résister. Dans cet élan, j'ai géré le dicastère des eaux usées, notamment en participant activement aux séances de la STEP de Pensier, en reliant les eaux claires aux collecteurs, en répondant aux besoins – et ils sont nombreux ! – des utilisateurs des bâtiments communaux et en accompagnant les familles dans leurs demandes relatives au

cimetière. Mais j'ai surtout découvert cette nouvelle fonction qui m'a obligée à répondre à l'urgence, à me réorganiser rapidement et, souvent, à accepter de travailler avec des personnalités très différentes dont les priorités étaient souvent opposées aux miennes. J'ai participé à la mise en œuvre du fameux compromis helvétique et j'en ai tiré une bonne expérience.



Bâtiment communal à Noréaz

Cela étant, s'il est vrai que le train est en marche, il n'en demeure pas moins que presque tout reste encore à faire. Décider de quelle manière vous souhaitez voir votre commune être façonnée est de votre responsabilité. Les personnes qui dirigent sont celles que vous élisez et celles qui acceptent cette lourde mission pour une raison ou une autre.

Il me tient à cœur de remercier l'ensemble des personnes que j'ai côtoyées de près ou de loin ces derniers mois ainsi que vous-mêmes pour la confiance témoignée.

Aleksandra Bjedov
Conseillère communale

Informations du Conseil communal

VOTATIONS

COVID-19 : PRÉFÉREZ LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

La population est appelée régulièrement à voter pour des scrutins fédéraux, cantonaux et communaux.

Dans le contexte actuel de pandémie, il est recommandé aux électrices et électeurs d'éviter de se déplacer aux urnes et de préférer le vote par correspondance.

Matériel de vote

Des erreurs se retrouvent de manière régulière dans le retour du matériel de vote. Afin

de les éviter veillez à ce que :

- Le certificat de capacité civique soit signé et placé dans l'enveloppe de transmission.
- Votre signature et l'adresse du bureau de vote – emplacement encadré en rouge ci-dessous - soient visibles dans la fenêtre de l'enveloppe, sous peine de nullité.

Une vidéo explicative pour le vote par correspondance est à disposition sur le site internet www.prez.ch dans la partie dédiée aux votations-élections.

	Commune de Prez Votation populaire du Volksabstimmung vom 29.11.2020
P.P. CH-1748 Prez-vers-Noréaz POSTE CH SA	
Madame Exemple Rue 1750 Prez	
	Certificat de capacité civique Stimmrechtsausweis 0003 CO-FR-CH Déclaration: / Erklärung: Je vote par correspondance. / Ich stimme brieflich. ab <i>X Signature</i> (Signature / Unterschrift) Prière d'affranchir l'enveloppe en cas de dépôt à la Poste Bei Versand durch die Post, bitte frankieren Bureau électoral De la commune de Prez Route de Fribourg 19 Case postale 22 1748 Prez-vers-Noréaz Suisse 

Registre des habitants

Mise à jour après la fusion

Certains d'entre vous ont reçu, entre avril et août 2020, une demande de la part du Contrôle des habitants, pour la fourniture d'attestations d'affiliation à la caisse-maladie et à l'assurance ménage, pour la mise à jour du Registre des habitants.

Cette démarche nécessite quelques explications complémentaires :

- Suite à la fusion, les Registres des habitants de nos trois anciennes communes ont été fusionnés.
- Nous avons constaté à ce moment-là que de nombreuses attestations manquaient dans les dossiers des habitants.

Mais pourquoi le Registre des habitants doit-il contenir ces documents ?

- Toute personne domiciliée en Suisse doit s'assurer pour les soins en cas de maladie ou être assurée par son représentant légal. Le respect de l'obligation de s'assurer relève des cantons. Dans le canton de Fribourg, les communes sont responsables du contrôle de l'affiliation auprès d'un assureur reconnu (Loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie LALAMal du 24.11.1995). Ainsi conformément aux dispositions légales en vigueur, toute personne domiciliée dans le canton ou son représentant légal, doit produire une attestation d'assurance auprès du secrétariat communal.
- Pour l'assurance mobilier contre l'incendie, la procédure est identique, basée sur la loi sur l'assurance obligatoire du mobilier contre l'incendie.

Vous trouverez ci-dessous les extraits des lois concernées.

Le Contrôle des habitants est à disposition pour tous renseignements complémentaires et vous remercie, chères habitantes et chers habitants, de votre bonne collaboration.

Art. 4 Loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LALAMal)

Contrôle d'affiliation (art. 3, 6 et 6a LAMal) – Autorité communale de contrôle et affiliation d'office

¹ La commune de domicile (ci-après: la commune) est responsable du contrôle de l'affiliation auprès d'un assureur au sens de l'article 11 de la loi fédérale. Elle assume les conséquences d'une non-affiliation, sauf si celle-ci résulte d'un comportement punissable en vertu de l'article 92 let. a de la loi fédérale.

² La commune affine d'office les personnes qui ne donnent pas suite à l'obligation de s'assurer. Elle décide également de l'exception à l'obligation de s'assurer, le cas échéant sur le préavis de la Direction. La décision de la commune étend ses effets sur tout le territoire cantonal.

Art. 5 Loi sur l'assurance obligatoire du mobilier contre l'incendie

Obligations de la commune

¹ La commune vérifie si les personnes soumises à l'obligation de s'assurer se sont acquittées de cette obligation.

² Elle prend en charge le paiement des primes pour les personnes nécessiteuses qui ne sont pas à même de s'en acquitter. Cette obligation est périmée si l'assureur n'a pas introduit les procédures d'encaissement dans les six mois à compter de l'échéance des primes ou s'il n'a pas produit l'acte de défaut de biens dans l'année qui suit la date de son établissement.

³ La commune peut conclure, pour les personnes nécessiteuses, des contrats collectifs d'assurance.

Déchets spéciaux

Collectes mobiles

Entre octobre 2020 et novembre 2021, le Service de l'environnement organise un **essai pilote** pour permettre la collecte des déchets spéciaux des ménages en toute sécurité et garantir une élimination conforme à la législation environnementale.

Qu'est-ce qu'un déchet spécial et comment doit-il être éliminé ?

Les déchets spéciaux sont des déchets qui, en raison de leurs propriétés physico-chimiques et des dangers qu'ils présentent pour l'homme et l'environnement, doivent être éliminés séparément (voir les exemples ci-après). En aucun cas, ils ne peuvent être jetés à la poubelle ou dans les toilettes. Beaucoup de ces déchets sont également des marchandises dangereuses et sont donc soumis à des réglementations particulières en matière de transport.

En résumé, des connaissances spécifiques sont nécessaires à la prise en charge conforme des déchets spéciaux.

Où ramener les déchets spéciaux des ménages ?

1. En priorité vers les lieux d'achat :

- l'établissement de vente est tenu de reprendre des utilisateurs non professionnels, en vue de leur élimination correcte, les substances et les préparations dangereuses. Les petites quantités sont reprises gratuitement.
- les pharmacies et les drogueries participent à la collecte et à l'élimination dans les règles de l'art des produits thérapeutiques périmés ou altérés.

2. Lors de collectes mobiles (essai pilote) :

Derrière l'administration communale

Route de Fribourg 19
1746 Prez-vers-Noréaz

--> 5 juin 2021

--> 6 novembre 2021

Lors des collectes mobiles, des spécialistes sont à disposition pour réceptionner les déchets spéciaux des ménages, aux conditions suivantes :



Déchets spéciaux © 2011 Benjamin Ruffieux

- seules les personnes privées peuvent remettre des déchets spéciaux issus de leur ménage.
- la quantité maximale admise est de 20 kg/personne.
- la reprise des déchets spéciaux ménagers est gratuite.
- aucun déchet provenant de l'industrie ou de l'artisanat n'est accepté, ceux-ci doivent être éliminés directement par leur détenteur auprès d'une entreprise d'élimination autorisée.
- pour des raisons de sécurité, les déchets doivent demeurer, dans la mesure du possible, dans les emballages d'origine.
- les tubes fluorescents, batteries, extincteurs et bonbonnes de gaz ne sont pas repris dans les collectes mobiles.
- il est aussi possible de remettre les déchets spéciaux des ménages à une entreprise d'élimination (centre de tri privé) ou dans la déchetterie de votre commune si elle reprend ce type de déchets.
- mettez les déchets dans un récipient afin d'éviter de salir la place.

État de Fribourg
Service de l'environnement

Liste de déchets spéciaux des ménages repris dans les collectes mobiles

Type de déchet		Code OMoD	
	Peintures, colles et vernis avec solvant	Peintures, colles, vernis, mastics, cires, résines contenant des solvants	20 01 27
	Peintures, colles et vernis sans solvant	Dispersions aqueuses, peintures à l'eau, abrasifs, plâtres, crépis	20 01 28
	Solvants ménagers	Diluants, alcools ménagers, white-spirit, liquide de refroidissement, lave-glace, antigel, liquide de frein, essence, gazole	20 01 13
	Acides	Acide chlorhydrique, acide sulfurique, détartrant	20 01 14
	Bases	Soude, soude caustique, hydroxyde de sodium, potasse, lessives alcalines, décapants	20 01 15
	Médicaments	Sirops, pilules, sprays sans gaz propulseur <i>Sont exclus de cette catégorie les médicaments cytostatiques et les déchets pointus ou tranchants (aiguilles de seringue p.ex.)</i>	20 01 32
	Phytosanitaires	Désherbants, pesticides, fongicides, insecticides, produits de traitement du bois, engrais, fertilisants, ainsi que leurs emballages vides	20 01 19
	Aérosols	Tout type de sprays avec gaz propulseur : peintures, produits cosmétiques, médicaments, insecticides <i>Sont exclus de cette catégorie les bouteilles de gaz et les extincteurs</i>	16 05 04
	Déchets avec du mercure	Thermomètres, médicaments avec mercure, amalgames dentaires, mercure pur (métal liquide)	20 01 94
	Produits chimiques Déchets spéciaux inconnus		20 01 98 ou à convenir avec l'entreprise d'élimination

Entreprises d'élimination

Les entreprises d'élimination sont des centres de tri privés qui collectent les déchets des communes, des entreprises et des particuliers.

Entreprise	Adresse	Localité	Téléphone
Karl Kaufmann AG Recycling	Route du Fer 10	1762 Givisiez	+41 26 460 75 80
Récupération RG SA	La Guérite 31	1541 Sévaz	+41 26 663 95 95
SFR Société fribourgeoise de recyclage SA	Rte de la Comba 50	1725 Posieux	+41 26 401 25 15
Sogetri SA	Route des Tuileries 9	1754 Rosé	0800 812 813

L'ensemble des entreprises d'élimination est répertorié sur le site Internet de l'Office fédéral de l'environnement : www.veva-online.ch.

Transports publics

Demande de subventionnement communal

Tout abonnement acheté dès le 1^{er} janvier 2020 (la date d'achat fait foi) est subventionné selon le tarif suivant :

- abonnements ½ tarif CFF : CHF 40.-
- abonnements nominatifs : 20 % du prix d'achat mais au maximum CHF 100.-

Les demandes de subventionnement sont à envoyer ou à déposer à l'administration communale, rte de Fribourg 19, 1746 Prez-vers-Noréaz.

Nom :	Prénom :
No de téléphone :	
Adresse e-mail :	
Rue :	
No postal et localité :	
Date d'achat de l'abonnement :	
No compte bancaire (IBAN) ou postal :	
Titulaire du compte :	
Lieu, date :	Signature :

Joindre si possible une copie de l'abonnement + copie de la quittance d'achat.

Cartes journalières CFF

Nous rappelons que la commune de Prez tient à disposition 2 cartes journalières Flexicard 2^{ème} classe qui peuvent être utilisées sans limite pour le prix de CHF 35.- par jour et par carte pour la population de Prez (CHF 45.- pour les habitants des autres communes).

Les enfants de 6 à 16 ans, pour autant qu'ils soient accompagnés de l'un ou l'autre des parents, voyagent gratuitement. Une légitimation de famille (disponible auprès des CFF) doit simplement être présentée au contrôle. Les personnes désireuses de voyager en 1^{re} classe peuvent obtenir au guichet de la gare un surclassement général.

Les déplacements sur le réseau suisse desservi par les CFF et la plupart des chemins de fer privés, des cars postaux, des sociétés de navigation et des entreprises de tram et de bus sont compris dans l'abonnement.

Pour disposer de ces cartes journalières, il vous suffit de consulter les disponibilités en ligne via le lien sur notre site internet www.prez.ch, page d'accueil Cartes CFF et de les commander auprès de l'administration communale, à l'adresse mail commune@prez.ch ou par tél. au 026 470 40 20. Elles doivent être retirées à l'administration communale, aux heures d'ouverture et payées comptant. Si vous renoncez à votre réservation au minimum 7 jours avant, elles ne seront pas facturées.

Taille des haies

Loi sur les routes, articles 94 et 95

Nous tenons à rappeler à la population que les haies et les arbres en bordure du domaine public doivent être taillés, conformément à la loi sur les routes, articles 94 et 95, dont voici un bref résumé :

- sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques.
- elles doivent être taillées chaque année avant le 1^{er} novembre.
- elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 cm au-dessus du niveau de la chaussée.

Un entretien régulier des haies est nécessaire pour la sécurité de tous, car en effet, des branches débordant sur la chaussée publique peuvent :

- gêner le passage des véhicules et piétons
- cacher des panneaux d'indication
- empêcher le bon entretien lors du service d'hivernage (déneigement).

Nous comptons donc sur la responsabilité de chacun afin de tenir ses haies et arbres entretenus. En cas de négligence, nous nous permettrons d'écrire personnellement aux intéressés afin de les inviter à entreprendre les travaux nécessaires. En cas de non-exécution de ces derniers, nous nous réservons le droit d'effectuer les travaux par la commune, aux frais du propriétaire.

Circulation sur les chemins de remaniement

Tous les chemins qui ont été mis en place dans le cadre du remaniement parcellaire de Prez-vers-Noréaz sont réservés en priorité au trafic agricole.

Les conducteurs d'autres véhicules à moteur qui les empruntent sans autorisation sont amendables.

Le chemin qui relie la route de Corserey à la ferme Limat à Prez-vers-Noréaz a pour but de sortir le trafic agricole du quartier bâti, et ainsi d'améliorer la sécurité des habitants de la route des Combes.

La faible largeur du chemin contraint l'automobiliste et/ou le tracteur qui circulent en sens inverse de quitter le chemin pour se

croiser, abîmant ainsi les cultures.

Merci de laisser l'usage des chemins aux agriculteurs et aux promeneurs.



Feux en plein air

La protection de l'air est l'affaire de tous !

Chaque année, à l'automne, nous observons une augmentation de l'incinération des déchets en plein air. Or, il est important de rappeler que cette pratique est interdite par la loi, tant en forêt, dans les champs que dans les jardins.

Seule l'incinération de petites quantités de déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins peut être admise, à la condition que ceux-ci soient suffisamment secs pour ne pas causer de fumée. Ces feux sont toutefois le plus souvent inutiles et leurs émissions constituent une charge pour l'homme et l'environnement. D'une part, ils contribuent de manière non négligeable à la charge en particules fines (PM10 et PM2.5), qui sont à l'origine de troubles respiratoires et de maladies pulmonaires et ils polluent de plus le sol et les eaux. D'autre part, ils créent souvent des nuisances pour la population.

Les services de l'Etat rappellent également que les seules exceptions possibles sont autorisées par :

- le Service des forêts et de la nature pour l'incinération de déchets en forêt sous certaines conditions strictes ;
- le Service phytosanitaire de Grangeneuve en cas de problèmes phytosanitaires.

L'élimination des déchets naturels doit être effectuée en privilégiant la valorisation de la matière ou, à défaut, la valorisation thermique. Dans les deux cas, les communes ont un rôle important à jouer. Elles sont compétentes pour l'information, l'organisation de la collecte des déchets verts valorisables, pour le contrôle du respect des interdictions et peuvent également limiter ou interdire toute incinération en plein air à certains endroits ou certaines périodes, si des émissions excessives sont à craindre.

Vous trouverez plus d'informations sur le site internet de l'Etat de Fribourg.

Aux propriétaires de chiens

Les propriétaires de chiens ont, pour la grande majorité, pris conscience que les crottes de leurs amis à quatre pattes doivent être ramassées et jetées dans les poubelles prévues à cet effet ou ramenées à domicile. Bravo!

Ces déjections sont un véritable fléau pour les cultures et les bovins. Elles provoquent de graves conséquences chez ces animaux, jusqu'à des avortements prématurés. D'autre part, il est fort désagréable de se promener en bordure de forêt ou de chemin et de se retrouver à marcher sur une crotte de chiens et d'en « avoir plein les baskets ».

Nous comptons sur le respect et le savoir-vivre de chacun afin d'éviter ces problèmes.

Important : les sachets « BRAVO » ne sont pas biodégradables !



Repas de Noël

Malheureusement le repas de Noël pour les aînés n'aura pas lieu cette année en raison du covid-19.

En lieu et place, ils recevront un petit cadeau apporté à domicile par les conseillers communaux.

Nous souhaitons à nos aînés de traverser cette période difficile avec courage et sérénité.



Bibliothèque régionale d'Avry

En raison de la situation sanitaire actuelle, la Bibliothèque régionale d'Avry est contrainte d'annuler toutes les animations prévues jusqu'à nouvel avis.

Le service de prêt de la bibliothèque est cependant toujours ouvert à tous les habitants!



mardi – jeudi – vendredi 15h – 18h

mercredi 15h – 19h30

samedi 9h – 12h

Durant les vacances scolaires :

mercredi et samedi uniquement

plus de 24'000 documents

8 documents pour un prêt d'un mois

Tarifs :

Enfant jusqu'à 16 ans : gratuit

Apprenti – étudiant : 15.- par année

Adulte : 30.- par année

Lecteur occasionnel : 2.- par livre / mois

Toutes les infos sur <https://bra.avry.ch>

Passepartout Sarine

7 jours sur 7 et 365 jours par an, de 7h00 à 11h30 et 12h45 à 22h00, il y a 50 conductrices et conducteurs bénévoles qui sont au service des personnes à mobilité réduite.

Les courses sont à réserver avec prise de rendez-vous, pour le mois en cours ou le suivant. Nous assurons également les courses régulières (même jour, même heure) qui peuvent être réservées sur le mois entier.

Devenir conductrice / conducteur bénévole

Vous avez un peu de temps à donner, juste rendre ce que l'on vous a donné, envie de vivre de nouvelles expériences, jouissez d'une bonne réputation, avez moins de 70 ans lors de votre inscription, avez le permis voiture (permis B), etc.

Prenez contact à l'adresse : resp_chauff@passepartout-sarine.ch


Vous aurez le plaisir de rencontrer des personnes de tous âges et de toutes conditions physiques et sociales qui ont besoin de nous pour leurs déplacements quotidiens. Le tout dans une ambiance conviviale et amicale.

Emploi du temps

Nous sommes très sollicités en début / fin de matinée, par des usagers qui n'ont pas d'autres choix (dialyse, école). Si le coiffeur / médecin vous donne un rendez-vous, demandez-lui de fixer le / les rendez-vous PassePartout, (aller et/ou retour) de façon à tout synchroniser.

Le samedi et dimanche, 1 seul véhicule est en service. Pour cette raison, nous favorisons les personnes en chaise roulante. Mais rien ne vous empêche de contacter notre centrale téléphonique dans le cas où des courses seraient disponibles.

Ou le lien : <https://www.passepartout-sarine.ch/services>

à retourner à :		Forêts-Sarine, Région 2 Rte de Grangeneuve 19 1725 Posieux	par mail : jean-paul.borne@fr.ch
Nom:	Prénom:	TVA 7.7 % comprise	
Rue:	Localité:	Commande minimum 1 stère	
Tél :	Portable:	Testez notre formulaire de commande en ligne !  <small>Commande de bois de feu</small>	
Date:	Signature:		
www.forets-sarine.ch			

L'équipe forestière vous préparera volontiers les assortiments de bois de feu suivants:

Quantité	Longueur	Assortiments	Prix par stère	Livraison	Total CHF
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus , vert	90.00	facultative	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux , vert	70.00	facultative	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, feuillus , vert (min 3 st.)	50.00	sur demande	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, résineux , vert (min. 3 st.)	40.00	sur demande	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	105.00	livraison obligatoire	
stères	33 cm	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	140.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux, sec	85.00	livraison obligatoire	
stères	33 cm	Bois de feu en quartier, résineux, sec	120.00	livraison obligatoire	
Total stères		Total de la valeur du bois TTC			

Forfait pour livraison à domicile				CHF
pour 1 stère		Livraison	55.00	
pour 2 stères		Livraison	65.00	
pour 3 stères		Livraison	75.00	
pour 4 stères		Livraison	120.00	
pour 5 stères		Livraison	130.00	
pour 6 stères		Livraison	140.00	
pour 7 stères		Livraison	160.00	
pour 8 stères		Livraison	170.00	
pour 9 stères		Livraison	180.00	
dès 10 stères		sur demande, livraison par camion possible, en régie		

Total bois et forfait de livraison à domicile TTC

Délai de livraison après réception de la commande: maximum 4 semaines

Pas de livraisons en juillet et août

Conditions :

Paiement net à 30 jours, sur facture

Le bois sera déchargé en vrac devant votre domicile

Livraison uniquement dans les communes membres de Forêts-Sarine

Pour tout renseignement, contacter Jean-Paul Borne, forestier, 026 305 56 52 / 079 606 35 37



Demandez du Bois Suisse.



les Liguessante
du canton de Fribourg
die Gesundheitsligen
des Kantons Freiburg

Les associations regroupées au sein des Liguessante du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans les lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac, Guin et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches
- Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique

026 426 02 90 – info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Dépistage du cancer Fribourg

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon

026 425 54 00 – depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soins palliatifs spécialisés
- Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave
- Formation de professionnels et de bénévoles

026 426 00 00 – voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes
- Soins spécifiques de pieds de diabétiques
- Consultations diététiques
- Vente de matériel
- Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Consultations infirmières, conseils et soutien psychosocial pour les personnes souffrant de maladies respiratoires
- Location et vente d'appareils respiratoires
- Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch



PEPS Fribourg – Prévention et promotion de la santé

- CIPRET : Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention
- Santé en entreprise : prévention et promotion de la santé sur le lieu de travail
- Activités de promotion de la santé et de prévention des maladies respiratoires, cancer et diabète

026 425 54 10 – info@peps.ch – www.peps-fr.ch

PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS

Région de Sarine-Campagne

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél.: 026 347 38 83

Lieu	Adresse	Dates et fréquence
Avry	Centre de puériculture Avry-Bourg 2 Rez-de-chaussée	Sur demande, le matin et l'après-midi
Belfaux	Bâtiment de la paroisse Rte de l'Eglise 1 Rez-de-chaussée	Chaque 3 ^e jeudi du mois, l'après-midi
Corminbœuf	Ecole Rte du Centre 27 Local de la buvette	Chaque 1 ^{er} mardi du mois, l'après-midi
Farvagny	Bâtiment de la paroisse Impasse du Château 3 Rez-de-chaussée	Chaque 1 ^{er} lundi du mois, le matin
Grolley	Cure Place de l'Eglise 2 Rez-de-chaussée	Chaque 1 ^{er} mercredi du mois, le matin
Le Mouret	Rte d'Oberried 6 Salle de logopédie sous la halle de gymnastique	Chaque 4 ^e lundi du mois, l'après-midi
Neyruz	Maison paroissiale Rte de Romont 5 Rez-de-chaussée	Chaque 4 ^e vendredi du mois, l'après-midi
Rossens	Rte du Jordil 10 Salle au-dessus de l'ancienne poste	Chaque 2 ^e mercredi du mois, l'après-midi

Rendez-vous de l'éducation

Avry, Avry-Bourg 2

Rez-de-chaussée

Chaque 1^{er} jeudi du mois de 9h00 à 11h00



Discuter d'éducation entre familles, avec une infirmière puéricultrice et Education Familiale



Rue de Romont 12
1700 Fribourg
Tél. 026 322 77 10
www.unipopfr.ch



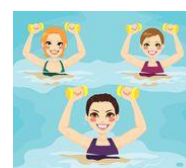
NOUVEAU dès septembre 2020 à Cottens

Mercredi dès 16h (séances de 45 minutes)

Cours de natation pour enfants
(écrevisse - 1 / hippocampe - 2 / grenouille - 3)

Cours d'aqua-gym pour adultes

Inscriptions et informations : www.unipopfr.ch



Certifiée  zertifiziert

Horaires d'ouvertures

Déchetteries

	Lundi <i>Matin</i>	Mercredi <i>Soir</i>	Jeudi <i>Soir</i>	Samedi <i>Matin</i> <i>Après-midi</i>	
Corserey		18:30-20:00		08:00-10:30	
Noréaz		16:30-18:30		09:00-11:30	13:00-15:00
					Fermé en décembre, janvier et février
Prez-vers-Noréaz	10:00-11:30		Été 18:00-19:00 Hiver 16:00-17:00	09:00-11:30	

Fermeture de fin d'année :
Fermé le 26 décembre 2020 et le 2 janvier 2021

Administration communale

Route de Fribourg 19 1746 Prez-vers-Noréaz ☎ +41 26 470 40 20 ✉ commune@prez.ch	Lundi <i>Après-midi</i>	Mardi <i>Après-midi</i>	Jeudi <i>Matin</i>
	16:00-19:00	13:30-17:00	08:30-11:30

Fermeture de fin d'année :
Du 21 décembre 2020 au 3 janvier 2021





Une banque pour tous.



**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert